

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 28 septembre 2023

DCM N° 23-09-28-1

Objet : Installation de deux Conseillers Municipaux.

La liste « UNIS POUR METZ » dispose d'un siège laissé vacant consécutivement à la démission de M. Xavier BOUVET.

Par ailleurs, la liste « UTILE POUR METZ » dispose également d'un siège laissé vacant consécutivement au décès de Mme Isabelle VIALLAT.

L'article L. 270 du Code Electoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte des deux installations de suivant(e)s de liste en qualité de Conseiller(e)s Municipa(les)ux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Electoral et notamment l'article L. 270,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-4,

VU le classement des listes « UNIS POUR METZ » et « UTILE POUR METZ » déposées à la Préfecture de la Moselle lors des élections des 15 mars et 28 juin 2020,

VU les sièges à pourvoir sur la liste « UNIS POUR METZ » et la liste « UTILE POUR METZ »,

CONSIDERANT que le Code Electoral commande à ce que ces sièges de Conseillers Municipaux vacants reviennent au suivant de la liste « UNIS POUR METZ » et au suivant de la liste « UTILE POUR METZ »,

CONSIDERANT les installations en conséquence des 2 suivants de liste en qualité de Conseiller(e)s Municipa(les)ux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE des installations en qualité de Conseiller(e)s Municipa(les)ux de la Ville de

Metz de :

- Mme/M.
- Mme/M.....

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux
